

Pôle culture  
Service arts visuels  
Rapporteur : Catherine GENTILE

## CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023\_146  
SÉANCE DU 16 MAI 2023

### **40 - PRÉSENTATION DE LA PROGRAMMATION ESTIVALE 2023 DU SERVICE ARTS VISUELS CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNICATION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LE COTENTIN AUTOUR DE LA PROGRAMMATION SHADOKS**

Le service arts visuels a vocation à investir le champ de la création plastique contemporaine à travers sa diffusion, sa structuration et son développement sur le territoire.

Durant l'été, la programmation se déploie dans les sites patrimoniaux que sont le château des Ravalet et l'abbaye du Vœu ce qui permet, de surcroît, de donner accès à ces lieux fermés durant l'année.

Ainsi cet été, l'abbaye du Vœu accueillera une exposition sur le thème des Shadoks. En parallèle, se dessine à l'échelle du Cotentin, un programme dense autour des Shadoks auquel participe pleinement la ville de Cherbourg-en-Cotentin à travers le service arts visuels.

En effet, par un hasard du calendrier, la ville de Cherbourg-en-Cotentin, comme la communauté d'agglomération du Cotentin ont eu chacune l'initiative de travailler autour des Shadoks, rendant ainsi hommage à son auteur, Jacques Rouxel, natif de Cherbourg et ayant vécu à Fermanville.

#### **Le programme global autour de l'univers Shadoks s'annonce ainsi :**

- du 8 avril au 12 novembre, exposition au Planétarium Ludiver, sur la thématique des Shadoks et l'espace, avec un volet sur Jacques Rouxel (programmation communauté d'agglomération du Cotentin) ;
- du 8 avril au 12 novembre, exposition « panneaux » hors les murs à Fermanville, sur les sites du port Lévi et de l'Anse du Brick, concernant le volet de la vie locale de Jacques Rouxel (programmation communauté d'agglomération du Cotentin) ;
- à partir de début mai, commencera la réalisation d'une fresque « Shadoks », rue Jacques Rouxel, à Cherbourg-en-Cotentin. Celle-ci sera inaugurée le 26 mai prochain (programmation CEC) ;
- du 24 juin au 17 septembre, exposition Shadoks et compagnie, les aventuriers de l'absurde, à l'abbaye du Vœu (programmation CEC).

#### **La programmation Shadoks de la ville s'articulera donc plus particulièrement autour des deux projets suivants :**

##### **Une fresque Shadoks, rue Jacques Rouxel**

La ville de Cherbourg-en-Cotentin qui a vu naître Jacques Rouxel le 26 février 1931 propose de rendre un hommage durable au créateur des Shadoks tout en contribuant au cadre de vie de ses habitants en mettant en place une fresque à l'effigie des Shadoks dans la rue portant le nom de leur auteur.

En effet, dans le contexte du réaménagement de la ZAC des Bassins, une parcelle issue de la démolition de hangars, située à l'angle de la rue Jacques Rouxel et de la rue de l'Ermitage sera prochainement transformée en square qui sera attribué à Jacques Rouxel.

C'est dans ce futur square Jacques Rouxel que prendra place la fresque d'une longueur de plus de 30 mètres par 5,5 mètres de haut, montrant un ensemble fidèle et représentatif de saynètes des aventures des Shadoks. La composition a été travaillée en lien avec la société AAA production, détentrice des droits Rouxel, et sera réalisée par les Streets artistes bien connus localement, Blesea et Baby K, formés en binôme pour l'occasion.

Ce projet s'inscrit dans une volonté portée par la ville de développer la présence d'œuvres d'art dans l'espace public. La fresque viendra ainsi égayer le quartier à partir de la fin mai 2023.

### **Une exposition à l'abbaye du Vœu : Shadoks et compagnie, les aventuriers de l'absurde**

A la veille de mai 68, la France se trouvait déjà coupée en deux, mais par un tout autre phénomène révolutionnaire: la première diffusion télévisuelle de la série d'animation Les Shadoks. Celle-ci ne laissa pas les téléspectateurs indifférents et marqua durablement les esprits grâce à un humour décalé, parfois décapant, et par le physique minimaliste de ses petites bestioles campant les héros.

Cherbourg, où naquit Jacques Rouxel, se propose de rendre hommage à la personnalité et à l'œuvre de son auteur en réveillant l'esprit loufoque et absurde qui traverse Les Shadoks.

L'exposition explorera les liaisons formelles et intellectuelles des Shadoks avec la création contemporaine autour de ce concept de l'absurde, tout en soulignant les influences et grands systèmes mis en place par Rouxel à travers la simplification des formes, l'économie des moyens ou de l'humour et la paralogique comme vecteur de critique sociale.

Shadoks et compagnie, prévoit de réunir sous ce questionnement de "l'esprit Shadoks" une trentaine de grands noms appartenant tant au répertoire de la création contemporaine que de celui des influences littéraires, intellectuelles ou imagées, faisant ainsi dialoguer les dessins de Jacques Rouxel et épisodes de la série autour d'une famille de formes visuelles et d'idées où pourront se côtoyer la figure tutélaire d'Alfred Jarry, le Bunker à œufs de François Curlet, les œuvres d'artistes contemporains internationaux comme Peter Fischli, Erwin Wurm ou encore la peinture de Miro ou la poésie de Prévert.

### **Une communication concertée entre la ville et la communauté d'agglomération**

Ainsi en concertation avec Mme Thominet, vice-présidente en charge de la valorisation du patrimoine et des équipements touristiques et de loisirs pour l'agglomération du Cotentin et Mme Gentile, Maire-adjointe en charge de la Culture et du Patrimoine pour la ville de Cherbourg-en-Cotentin, il a été jugé opportun de se concerter pour harmoniser la communication sur ce projet et mutualiser les supports de communication.

La convention jointe soumise à la validation du conseil municipal a pour objet de définir le partenariat entre les deux parties dans le cadre de la communication du projet et la répartition des différentes actions à mener.

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Vu l'avis favorable de la commission n°4 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : <b>19h37</b>		Nombre de votants : <b>53</b>	
<b>Pour : 52</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 1</b> Sébastien FAGNEN	<b>NPPV : 0</b>

Le Président de Séance,  
**Benoit ARRIVE**

Le Secrétaire de Séance,  
**Sylvie LAINÉ**

Ville de Cherbourg-en-Cotentin  
Département de la Manche  
**Conseil municipal du 16 mai 2023**

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 44

Date de la convocation et de son affichage : 5 mai 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

**L'An Deux Mille Vingt-Trois, le seize mai** à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 5 mai 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

### **PRÉSENTS**

AMBROIS Anne - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERNARD Christian - BROQUAIRE Guy - COUPÉ Stéphanie - DUFILS Gérard - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien (mandataire AMBROIS Anne jusqu'à son arrivée 18h53) - FRANÇOISE Bruno (arrivée : 17h45) - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HÉBERT Dominique - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - ISOIRD Valérie - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - HAMON-BARBÉ Françoise - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile - LEFRANC Bertrand - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert -MAGHE Jean-Michel - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PLAINEAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SAGET Eddy (arrivée : 17h50) - SIMONIN Philippe - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas.

### **ABSENTS EXCUSÉS**

BERHAULT Bernard a donné procuration à ROUELLÉ Maurice  
BOUSSELMAME Nouredine a donné procuration à BERNARD Christian  
CATHERINE Arnaud a donné procuration à LEFRANC Bertrand  
HÉBERT Karine a donné procuration à SAGET Eddy  
HUREL Karine a donné procuration à AMIOT Florence  
LEQUILBEC Frédéric a donné procuration à BROQUAIRE Guy  
MARGUERITTE David a donné procuration à HÉRY Sophie  
MORIN Lucie a donné procuration à SIMONIN Philippe  
TARIN Sandrine a donné procuration à FRANÇOISE Bruno

### **ABSENTES**

MARGUERITTE Camille  
PIC Anna

Mme LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

## CONVENTION

### **EVENEMENT « LES SHADOKS DE JACQUES ROUXEL. RETOUR VERS LE COTENTIN ! »**

#### **ENTRE :**

La communauté d'agglomération Le Cotentin, dont le siège est situé Hôtel Atlantique, Boulevard Félix Amiot, 50100 Cherbourg-en-Cotentin, représentée par David MARGUERITTE, Président, dûment habilité à signer les présentes par la décision de Bureau **en date du XXX**,

D'une part,

#### **ET**

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin, 10 place Napoléon, 50108 Cherbourg-en-Cotentin, représentée par Benoît ARRIVE, Maire, dûment habilité à signer les présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2023,

D'autre part,

#### **PRÉAMBULE :**

Jacques ROUXEL, dessinateur et créateur des Shadoks, est né en 1931 à Cherbourg et a vécu dans le Cotentin. Pour lui rendre hommage et faire connaître son œuvre aux jeunes générations, le Cotentin a eu l'idée de réaliser une exposition au Planétarium Ludiver, et à Fermanville, le premier site abordant particulièrement l'astronomie dans les aventures des Shadoks et le second présentant au public les attaches de Jacques Rouxel dans le Cotentin (l'artiste ayant une maison à Fermanville).

De son côté, la ville de Cherbourg-en-Cotentin avait pris l'initiative d'organiser une exposition sur les Shadoks à travers les influences et l'héritage artistique de Jacques Rouxel, dans l'Art contemporain. La ville a également l'idée de réaliser une fresque dans la rue qui porte le nom de leur créateur.

En concertation avec Mme Thominet, vice-présidente en charge de la valorisation du patrimoine et des équipements touristiques et de loisirs pour l'Agglomération du Cotentin et Mme Gentile, maire-adjointe en charge de la culture, du patrimoine, de la lecture publique, des médiathèques, de l'éveil culturel, de la pratique musicale et de l'événementiel culturel pour la ville de Cherbourg-en-Cotentin, il a été jugé opportun de se concerter pour harmoniser la communication sur ce projet et mutualiser les supports de communication.

## **CECI ÉTANT EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

L'Agglomération du Cotentin et la ville de Cherbourg-en-Cotentin ont décidé de s'associer pour promouvoir la communication autour de l'événement « Les Shadoks de Jacques Rouxel. Retour vers le Cotentin ! » qui se déroulera d'avril à novembre 2023.

Les dates :

- du 8 avril au 12 novembre 2023, exposition au Planétarium de Ludiver, à Flottemanville-Hague ;
- Mai 2023 : réalisation d'une fresque rue Jacques Rouxel à Cherbourg-en-Cotentin ;
- Du 24 juin au 17 septembre 2023 : exposition à l'Abbaye du Vœu à Cherbourg-en-Cotentin.

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre les deux parties dans le cadre de la communication du projet et la répartition des différentes actions à mener.

### **ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN**

#### **2.1 Elaboration d'un plan de communication**

La Communauté d'Agglomération Le Cotentin s'engage à élaborer un plan de communication en concertation avec les services de la ville.

#### **2.2 Déclinaisons visuelles**

L'Agglomération prend à sa charge la réalisation de l'identité visuelle des expos ainsi que les différentes déclinaisons nécessaires pour l'affichage de la campagne de communication.

Ainsi, en détail :

- Réalisation d'une affiche A4 et A3 avec les dates et les lieux des expos Shadoks ;
- Un visuel en 1 000 mm (largeur) x 845 mm (hauteur) pour les arrières des bus urbains ;
- Un visuel en 120 cm (largeur) x 176 cm (hauteur) pour une campagne "abris bus" ;
- Un visuel en 105 x 148 mm (cartes postales) avec au verso l'affiche et au recto, une cartographie à créer avec les différents lieux pour voir les expos ;
- La déclinaison en formats numériques : Instagram, Facebook, Twitter et LinkedIn ;
- La réalisation d'une vidéo « teasing » d'une vingtaine de secondes,
- L'achat d'encart dans Aux arts agenda été + diffusion cartes postales ex-basse Normandie

#### **2.3 Diffusion des affiches et cartes**

L'Agglomération du Cotentin s'engage à distribuer en interne la diffusion sur les cibles suivantes : Les maisons du Cotentin, les équipements communautaires, les communes via les pôles de proximité.

## **2.4 Charge financière**

La Communauté d'Agglomération Le Cotentin s'engage à supporter la charge financière des déclinaisons visuelles et de la vidéo qui s'élève à **3 800 euros provisoires** (déclinaisons graphiques et réalisation de la vidéo+ devis insertion aux arts) et sera prélevée sur le budget de la Direction Tourisme, Nautisme et Outils d'Attractivité.

## **ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE de CHERBOURG-EN-COTENTIN**

### **3.1 Elaboration d'un plan de communication**

La ville s'engage à mettre en œuvre le plan de communication décidé en commun avec la Communauté d'agglomération LE Cotentin.

### **3.2 Impressions des déclinaisons visuelles**

La ville s'engage à prendre en charge l'impression des différents supports listés au point 2.2.

En détail :

- 500 affiches A3 et A4 (en tout ? ) : environ 50 €
- 60 affiches pour les arrières des bus urbains : 200 €
- 37 panneaux « abris bus » : 250 €
- 25 000 cartes postales (pour encartage ou distribution) : 800 €
- 

### **3.3 Affichage supports urbains**

La ville s'engage à réserver des emplacements pour la campagne de communication des Shadoks sur les supports disponibles.

### **3.4 Diffusion des affiches et cartes**

La ville s'engage à distribuer via son réseau les affiches, cartes postales sur différents sites de Cherbourg-en-Cotentin recevant du public.

### **3.5 Charge financière**

La ville s'engage à supporter la charge financière des impressions et réservations d'espaces d'affichages pour la somme de 1 300 € pour les impressions

## **ARTICLE 4 : DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties. Elle prendra fin au plus tard le 13 novembre 2023.

## **ARTICLE 5 : MODALITÉS DE MODIFICATION / RÉSILIATION DE LA CONVENTION**

### **5.1 Modification**

Pendant la durée de la présente convention, cette dernière pourra faire l'objet de modifications par voie d'avenants.

### **5.2 Résiliation**

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques souscrits dans le cadre de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

## **ARTICLE 6 : RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

En cas de litige, chaque partie s'engage à réaliser une tentative de règlement à l'amiable. A défaut d'accord amiable, le litige sera réglé par le tribunal administratif de Caen.

Fait en 2 exemplaires,

Cherbourg-en-Cotentin, le :

**Pour la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,  
Le Maire,**

**Benoît ARRIVE**

**Pour la Communauté d'Agglomération  
Le Cotentin,  
Le Président,**

**David MARGUERITTE**